



# a chronique **Ovine**

Semaine 50 du 14 décembre 2018

## Bien choisir son chien de protection en 4 questions-réponses



**A quelle période le prendre ?** Quand vous êtes disponible pour vous en occuper et quand vous disposez d'un lot d'animaux en bergerie : agnelles de renouvellement ou brebis à l'entretien.

**Quelle race et quelle lignée ?** Les races de chiens de protection ont des atouts comportementaux et morphologiques pour exercer leur rôle. Les plus utilisées en France sont le Montagne des Pyrénées, le Berger de Maremme et Abruzzes ou le Kangal (Berger d'Anatolie). Quelle que soit la race, prenez un chiot issu de parents

reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux.

**Quel élevage ?** Il est primordial que la portée soit née en bergerie afin que les chiots connaissent dès le plus jeune âge l'ambiance et les odeurs du troupeau. Ne prenez pas un chiot qui a l'habitude de divaguer à la recherche des poubelles, d'autres chiens de ferme... car il sera très difficile, voire impossible, de lui faire perdre cette habitude. L'éleveur doit trouver le juste milieu entre la familiarité excessive et la peur de l'homme qui peut s'ancrer durant la période sensible.

**Mâle ou femelle ?** Les mâles et les femelles ont les mêmes aptitudes à la protection, et la même facilité d'introduction dans le troupeau.

Retrouvez l'intégralité de la fiche « Choisir son chien de protection en 6 questions » sur le site <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>, onglet chiens de protection, ainsi que d'autres informations techniques et les contacts utiles de votre département.

*Photo semaine 50-18 : il est important de prendre un chiot issu de parents reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux*

CP : Bruno Thirion

Réseau de références ovin de Bourgogne et Barbara Ducreux (Institut de l'Élevage)